

Communication sur l'analyse extra-financière des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Publié au journal officiel, le 31 décembre 2015, l'article 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose aux investisseurs institutionnels, tels que la Mutuelle de Poitiers Assurances, de communiquer des informations sur leur gestion des risques climatiques et sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. La Mutuelle de Poitiers a publié dans son Rapport Annuel 2018 sa Charte d'investisseur responsable (cf. page 21 de ce rapport disponible sur notre site internet et exposée ci-dessous).

La Mutuelle de Poitiers a effectué pour la première fois, en 2017, une revue extra-financière d'une partie de ses actifs vue au 31 mars 2017. Cette revue a permis d'une part d'évaluer le niveau de performance ESG des émetteurs et leur niveau d'exposition aux controverses et d'autre part d'effectuer une analyse sur l'empreinte carbone de nos actifs.

Les investissements proposés à l'analyse pour les reportings ESG et Carbone correspondent aux portefeuilles actions et obligations détenus en direct par la Mutuelle de Poitiers Assurances. Au 31/03/2017, ce périmètre d'analyse représentait un encours de 669.6 Millions d'EUR.

Pour le rapport Carbone, Eth Finance a fait appel à la société Trucost, spécialiste sur l'empreinte carbone. Trucost ne couvre pas certains émetteurs : les émetteurs souverains et les émetteurs privés pour lesquels Trucost ne dispose pas encore de données carbone. Le portefeuille effectivement analysé pour l'empreinte carbone était de 361 Millions EUR au 31/03/2017.

De façon consolidée, l'intensité carbone du portefeuille analysé de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 279 tonnes équivalent CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires (tonnes CO₂e / M USD CA). Ce résultat est en ligne avec les empreintes carbonées d'autres portefeuilles ou fonds qu'Eth Finance a pu réaliser.

L'intensité carbone du portefeuille actions est de 362 tonnes CO₂e / M USD CA et celle du portefeuille obligataire de 253 tonnes CO₂e / M USD CA. L'intensité carbone du portefeuille actions est moins élevée que celle de son indice de référence (CAC 40). Nous n'avons pas comparé l'intensité carbone de notre portefeuille obligataire à un benchmark.

Que ce soit le niveau de l'analyse globale ou de l'analyse par classe d'actifs, on identifie toujours les secteurs des Matériaux et Utilities comme les secteurs ayant les intensités de carbone les plus élevées. Les sociétés appartenant à ces secteurs d'activité sont Air Liquide, LafargeHolcim, Engie, Enel et EDP.

Le secteur financier qui est prépondérant dans les actifs analysés bénéficie d'une empreinte carbone faible en comparaison des secteurs d'activité des Matériaux et des Utilities.

Le périmètre des actifs couverts par les données carbonées devrait être revu à la hausse, les entreprises étant de plus en plus incitées à communiquer sur les enjeux liés au climat.

Pour le rapport ESG, Eth Finance a fait appel à la société Sustainalytics pour obtenir les notations ESG. Le périmètre couvert pour l'analyse ESG était de 520 Millions d'EUR au 31/03/2017.

Les émetteurs sont évalués sur trois thématiques (Environnement, Social et Gouvernance) à partir de critères qualitatifs et quantitatifs. Les notations obtenues sur le portefeuille obligataire sont homogènes avec une note de 72/100 pour l'environnement, de 72/100 pour le social et de 70/100 pour la gouvernance; la note globale ESG de notre portefeuille ressort à 71/100 ce qui correspond à un niveau de performance globale élevé en matière d'ESG.

Les deux émetteurs les plus performants sur l'ESG sont Axa SA, TechnipFMC, les deux émetteurs les moins performants sont CK Hutchinson, Carmila SAS.

L'analyse des controverses est effectuée sur dix thèmes des piliers ESG. Les controverses sont évaluées sur une échelle de 0 à 5. Une controverse dite « sévère » correspond au niveau 5.

Parmi les 116 entreprises analysées, 14 émetteurs sont exposés à des controverses importantes (niveau 4) ou sévères (niveau 5) : nous suivons l'évolution de la notation de ces émetteurs.

Charte d'Investisseur Responsable



Dans l'exercice de notre activité d'assureur, la Mutuelle de Poitiers est guidée par sa mission de protection des personnes et des biens. Les valeurs d'esprit mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité, de dynamisme et de professionnalisme se vivent dans chacune des actions de notre travail quotidien et s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ce contexte fait de la Mutuelle de Poitiers un investisseur à long terme qui pilote sa gestion, notamment financière, de façon responsable pour une performance durable de ses actifs et qui tient compte des risques financiers mais aussi extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Ainsi, l'objectif de la présente "Charte d'Investisseur responsable" est de définir nos convictions et nos engagements en matière d'investissement éthique et responsable afin de répondre aux exigences réglementaires (article 173 de la loi d'août 2015 sur la Transition énergétique).

► Nos convictions

Nous considérons que la prise en compte des éléments ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue à une meilleure évaluation des risques et opportunités associés aux investissements, quel que soit le type d'actif.

Nous intégrons dans notre politique d'investissement le risque associé au changement climatique pour préserver la performance future de nos actifs.

En cohérence avec notre manière de conduire nos activités, nous croyons en la pertinence d'une approche progressive et intelligible dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux dans notre politique d'investissement.

► Nos engagements

Nos convictions se traduisent en plusieurs principes d'investissement :

Le premier relève de l'éthique de la Mutuelle de Poitiers qui s'interdit, selon notre politique d'exclusion, d'investir dans toute entreprise :

- impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions,
- dont l'activité principale serait en lien avec le tabac, les jeux d'argent ou la pornographie.

Le second est celui de tenir compte progressivement des politiques et pratiques ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette approche d'intégration s'appuiera sur le principe de "Best effort" qui consistera à identifier les entreprises présentant un niveau de maturité en matière d'ESG relativement moins élevé, permettant de les inciter progressivement à s'améliorer.

Le troisième est celui de l'engagement à suivre et, dans la mesure du possible, à réduire l'impact carbone de nos investissements.

► Le périmètre de notre charte

Tous nos actifs sont concernés par la politique d'exclusion.

La prise en compte de la politique ESG et de l'empreinte carbone de nos investissements sera d'abord réalisée sur les actions puis les obligations détenues en direct, avec d'ores et déjà, une forte sensibilisation auprès des gestionnaires de nos fonds.

► La Gouvernance de la politique d'investissement responsable et sa communication

La Direction Générale de la Mutuelle de Poitiers en lien avec la Direction Financière et des Risques présente au moins annuellement la charte d'investisseur responsable, ses engagements en matière ESG, leur mise en oeuvre et leur suivi lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Elle fait le bilan des engagements pris et le suivi de ses investissements, avec une sensibilisation auprès des Administrateurs et des salariés de la Mutuelle de Poitiers sur les enjeux ESG.

Chaque année le Conseil d'Administration approuve et valide la charte d'investisseur responsable de la Mutuelle de Poitiers et la Direction Financière et des Risques en assure le déploiement et le suivi.